

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-248
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
EMPLOI-
FORMATION
PROFESSIONNELLE

OBJET : CHARTE
D'UTILISATION DE
L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE AU
SEIN DE LA
COLLECTIVITÉ

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 06 OCT. 2026

Séance du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte,
GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICKOFF Gladys,
FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, PERLES Bruno, DE ALMEIDA Marie, PERRIN
Afaf, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard,
MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

DE LA CASA Javier donne pouvoir à GREFFIER Philippe,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GIRY Christophe,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absents : GAÏANI Audrey, ESTRADA Quentin,
FERNANDEZ Sandrine.

Secrétaire : VIALARET Max.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

CONSIDERANT le développement des outils d'intelligence artificielle et leur utilisation
croissante dans le cadre professionnel ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer leur utilisation par les agents de la collectivité
afin de garantir un usage responsable, sécurisé et conforme à la réglementation ;

CONSIDERANT les enjeux liés notamment à la protection des données personnelles, à la
confidentialité des informations, à la sécurité informatique, à la fiabilité des contenus
générés et à la responsabilité des utilisateurs ;

VU l'avis du CST en date du 09 Septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 011-211100763-20260929-DB2026248-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

ADOpte la **Charte d'utilisation de l'intelligence artificielle de la collectivité**, annexée à la présente délibération.

PRECISE que cette charte fixe les règles et bonnes pratiques applicables à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle dans le cadre professionnel. La charte sera communiquée à l'ensemble des agents concernés et entrera en vigueur à compter du **01/10/2026**.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 05 OCT. 2026
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 05 OCT. 2026
Par publication le : 06 OCT. 2026
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 29 Septembre 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER